



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE FEVRIER 2022 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE **DÉCISION N° DM-22-030**
EN DATE DU 24 JANVIER 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué aux affaires juridiques et domaniales ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « Madame Evelyne TIERCELIN », « LES FOLIES D'AGNES BIJOUX », « STORIA INTIMA » et « Madame Isabel RIBEIRO », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « Madame Evelyne TIERCELIN » demeurant 18, allée des Bois à VERNEUIL-SUR-SEINE (78480).

Durée : du lundi 31 janvier 2022 à 11h00 au lundi 7 février 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « LES FOLIES D'AGNES BIJOUX » dont le siège est situé 22 rue Pierre Loti à YERRES (91330), représentée par Madame Agnès MARTELLA.

Durée : du lundi 7 février 2022 à 11h00 au lundi 14 février 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « STORIA INTIMA » dont le siège est situé 98 E boulevard d'Aulnay à VILLEMOMBLE (93250), représentée par Madame Sylvie ITZHAK.

Durée : du lundi 14 février 2022 à 11h00 au lundi 21 février 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « Madame Isabel RIBEIRO » demeurant 4 rue des fleurs à BEZONS (95870) .

Durée : du lundi 21 février 2022 à 11h00 au lundi 28 février 2022 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220124-lmc1H9286H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/01/2022
Date de Publication : 24/01/2022